

2016



RAPPORT ANNUEL

PREAMBULE

La Loi n°95-101 du février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « Loi Barnier » met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, la loi précise que chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, doit présenter à son Assemblée Délibérante « *un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des Déchets Ménagers* » et le mettre à la disposition du Public.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 définit le contenu et la diffusion de ce rapport annuel qui contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques organisationnelles et économiques dans lesquelles le Service Public d'Elimination des Déchets est exécuté.

La loi du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a précisé les modalités de ce rapport qui devient le rapport sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

SOMMAIRE

Préambule	1
Le Syndicat	
1. Le territoire	4
2. Les compétences	5
3. Le Comité Syndical	6
4. L'organisation administrative et fonctionnelle	6
5. Les commissions	6
La redevance incitative	
1. Le marché de gestion de la redevance incitative	7
2. Les abonnés au Service Public d'Élimination des Déchets	7
3. Le parc de contenants	8
4. La facturation	9
La collecte des Déchets Ménagers	
1. Externalisation du service de collectes	10
2. Organisation de la collecte	10
3. Les collectes en porte-à-porte	11
4. Les collectes en apport volontaire	12
5. Le Réseau Déchèteries du SIREDOM	14
Les indicateurs techniques de la collecte	
1. Tonnages	15
2. Evolution de la collecte des déchets de 2012 à 2016 par type de flux	15
3. Répartition des modes de traitement sur le territoire du SIREDOM	16
Les indicateurs financiers du Services Public d'Élimination des déchets	
1. La grille tarifaire	17
2. Les coûts de collecte et de traitement liés au Service Public d'Élimination des Déchets et de gestion de la redevance incitative	18
3. Les retours de filières : les aides éco emballages	19
4. Le compte Administratif 2016	19
La communication	
1. Un partenariat avec le SIREDOM	21
2. Une communication sur-mesure	21
La prévention des déchets	
1. Le Programme Local de Prévention des déchets	22

1. Le territoire

Le SEDRE, Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes, est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 19 communes situées au Sud de l'Essonne dans la région d'Étampes.

Le siège social du SEDRE est situé sur l'Ecosite Sud-Essonne à Étampes.

Parmi elles, 18 appartiennent à la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne et 1 à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Les 19 communes du Syndicat regroupent 22 188 habitants sur un territoire qualifié de semi-rural.



Les communes adhérentes

Abbeville-la-Rivière	301 habitants
Arrancourt	139 habitants
Boissy-la-Rivière	591 habitants
Boissy-le-Sec	680 habitants
Boutervilliers	424 habitants
Brières-les-Scellés	1185 habitants
Chalo-Saint-Mars	1172 habitants
Chalou-Moulineux	425 habitants
Congerville-Thionville	231 habitants
Fontaine-la-Rivière	245 habitants
Guillerval	810 habitants
Lardy	5524 habitants
Monnerville	400 habitants
Morigny-Champigny	4381 habitants
Ormoy La Rivière	934 habitants
Pussay	2064 habitants
Saclas	1783 habitants
Saint-Cyr-la-Rivière	503 habitants
Saint- Hilaire	396 habitants

source : recensement Insee

2. Les compétences

Créé dans les années 60, il a aujourd'hui pour mission d'organiser et d'optimiser la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles, emballages, papiers, verre, végétaux et encombrants) de ses communes adhérentes et d'améliorer leur valorisation par le biais du tri sélectif et de supports de communication.

Le SEDRE a reçu de l'ensemble de ses communes adhérentes le transfert de la double compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Il gère la collecte et a transféré au SIREDOM la compétence traitement ainsi que la collecte du verre en apport volontaire et l'exploitation des déchèteries.

Les objectifs du SEDRE

- La collecte des déchets ménagers
- La défense des consommateurs
- La défense de l'environnement
- L'équité sur la répartition des coûts

3. Le comité syndical

Le SEDRE est administré par un comité syndical composé de délégués nommés par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne et par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde pour la ville de Lardy.

Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le comité syndical se réunit sur convocation du président chaque fois que cela est nécessaire.

4. L'organisation administrative et fonctionnelle

Le siège administratif du SEDRE est installé sur l'Ecosite Sud-Essonne du SIREDOM, dans la zone industrielle Sud Essor à Etampes.

Suite aux élections du 16 mai 2014, le Bureau du Syndicat est ainsi constitué :

Président

Stéphane PRADOT, *Maire de la commune de Saint-Hilaire*

1^{er} Vice-président

Jean-Claude REVEAU, *Maire de la commune d'Ormoy-la-Rivière*

2^{ème} Vice-président

Gregory COURTAS, *Maire de la commune de Pussay*

3^{ème} Vice-présidente

Karine NEIL, *adjoint au maire de la commune de Morigny-Champigny*

Membres

Thierry GUERIN, *Maire de la commune de Congerville-Thionville*

Sylvie JOUARD, *Conseillère municipale à la commune de Brières-Les-Scellés*

Dominique LEROUX, *Maire de la commune de Boissy-la-Rivière*

Julien PILLAULT, *Conseiller municipal à la commune de Chalo-Saint-Mars*

5. Les commissions

Lors du comité syndical du 25 juin 2014, les délégués ont créé plusieurs commissions.

Conformément aux articles L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et 22 à 25 du code des marchés publics le syndicat a constitué une commission d'appel d'offres.

Le territoire comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, cette commission comprend : le président avec 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus parmi les délégués du SEDRE.

Les autres commissions

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT applicable aux syndicats mixtes fermés, le Conseil Syndical a créé des commissions sur différents points liés au fonctionnement de la structure.

Ces commissions, qui n'ont pas de pouvoir de décision, ont un rôle consultatif.

Le Conseil Syndical a donc créé les commissions suivantes :

- commission collecte
- commission communication
- commission finances et grille tarifaire
- commission fusion

Chaque commission est composée d'un vice-président et d'un nombre maximum de 6 délégués par commission.

1. Le marché de gestion de la Redevance Incitative

Auparavant, les usagers du Syndicat étaient assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), basée uniquement sur la valeur locative de leur logement et intégrée dans la taxe foncière, donc sans lien direct avec leur comportement de tri et la gestion des déchets.

Depuis janvier 2011, la Redevance Incitative, remplaçant définitivement la TEOM, est plus équitable pour tous car proportionnelle à l'utilisation réelle du Service Déchets faite par chaque usager.

Le précédent marché de gestion de la Redevance Incitative est arrivé à son terme le 31 décembre 2014.

Un nouveau marché a donc été mis en place au 1^{er} janvier 2015, celui-ci a été divisé en 2 lots distincts :

- le lot 1 « gestion du fichier des redevables, facturation et gestion des réclamations » a été attribué à la société Europe Services Déchets (aussi attributaire du marché de collecte)

- le lot 2 « fourniture et maintenance de bacs avec puces » a été attribué à la société Plastic Omnium

Ce nouveau marché concernant la gestion de la facturation de la Redevance Incitative précise la prise en charge par l'attributaire de toutes les réclamations liées à la Redevance Incitative (facturation, ...). De plus, les usagers bénéficient dorénavant d'un site web (<http://sedre91.webusager.fr>) qui leur permet de suivre leur abonnement en direct (levées, factures, ...).

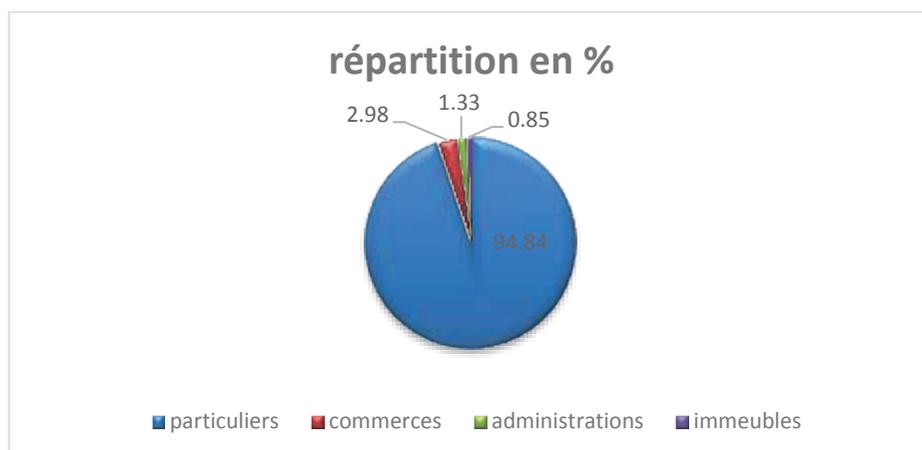
Le prestataire met à disposition des usagers une présence physique pour gérer dans les meilleures conditions leurs doléances.

Il a donc été nécessaire de restructurer le Syndicat suite à ce nouveau mode de fonctionnement de la Redevance Incitative en passant de 3 membres du personnel à 2.

En ce qui concerne le lot 2, la facturation s'effectue désormais à l'intervention et non plus avec un forfait comme dans le marché précédent.

2. Les abonnés au Service Public d'Élimination des Déchets

Au 31 décembre 2016, le SEDRE compte 8 479 abonnés au Service qui bénéficient tous de la collecte en porte à porte. Ils sont répartis comme suit :

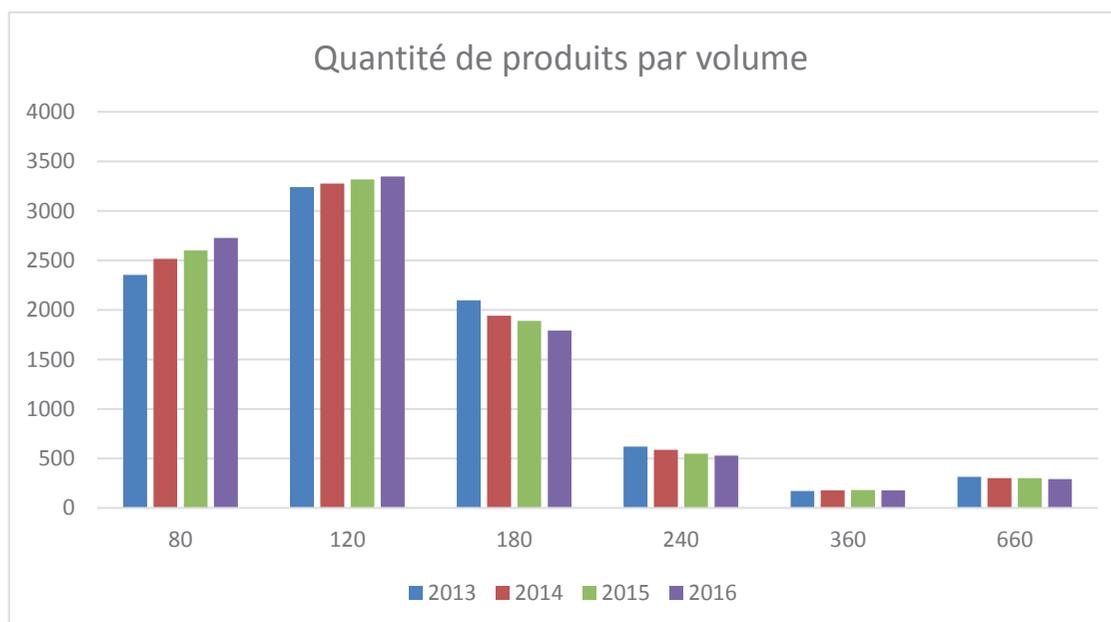


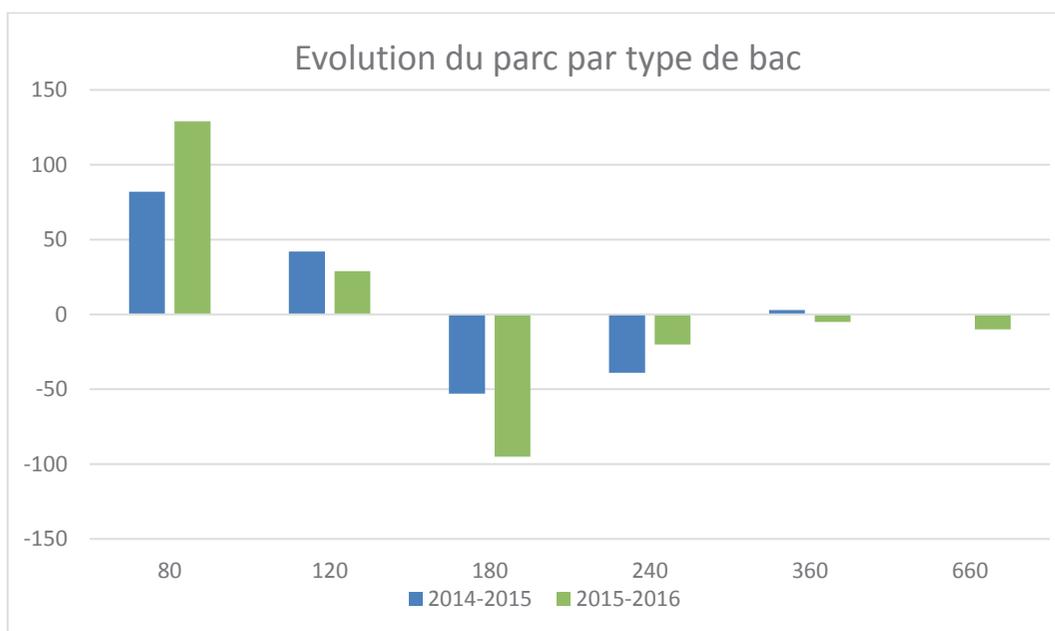
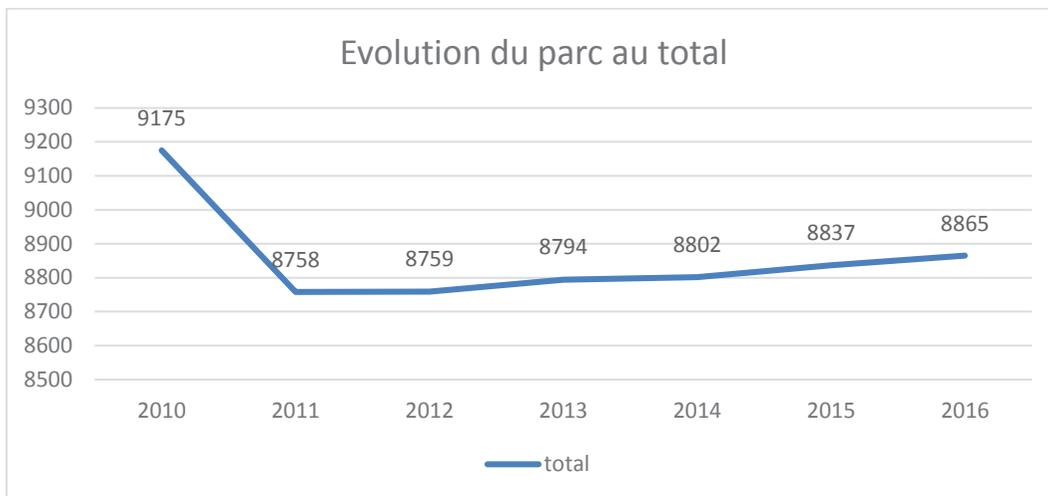
3. Le parc de contenants

Au 31 décembre 2016, le Syndicat compte 8865 bacs à ordures ménagères installés, répartis comme suit :

Nombre de bacs installés par volume et par commune au 31 décembre 2016

Communes	80L	120L	180L	240L	360L	660L	Total
Abbeville-la-Rivière	37	61	27	6	3	0	134
Arrancourt	22	18	7	3	0	0	50
Boissy-la-Rivière	85	103	34	10	1	13	246
Boissy-le-Sec	97	108	43	11	3	1	263
Boutervilliers	31	74	46	8	7	1	167
Brières-les-Scellés	145	188	94	26	3	16	472
Chalo-Saint-Mars	158	201	104	28	7	2	500
Chalou-Moulineux	71	68	29	15	2	0	185
Congerville-Thionville	27	34	18	10	0	0	89
Fontaine-la-Rivière	25	32	13	2	1	5	78
Guillerval	110	121	76	17	7	12	343
Lardy	598	741	542	141	53	54	2129
Monnerville	60	57	37	12	2	2	170
Morigny-Champigny	493	682	303	102	42	116	1738
Ormoy La Rivière	116	158	64	23	11	9	381
Pussay	258	286	175	52	29	25	825
Saclas	265	251	124	37	5	35	717
Saint-Cyr-la-Rivière	78	88	33	14	0	0	213
Saint- Hilaire	52	76	24	12	1	0	165
Total	2728	3347	1793	529	177	291	8865





4. La Facturation

Le montant total facturé aux abonnés en 2016 est de 2 259 820,78€ (CAESE : 1 684 511,76€ et CCEJR 575 309,02€).



LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

1. Externalisation du service de collecte

Le SEDRE exploite la compétence collecte des déchets ménagers à savoir les ordures ménagères, les déchets recyclables, les végétaux et les encombrants, la collecte en apport volontaire étant déléguée au SIREDOM (*Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères*).

Le Syndicat a fait le choix d'externaliser ce service.

Europe Services Déchets est le prestataire de collecte des déchets ménagers du SEDRE depuis septembre 2004, avec un marché renouvelé en septembre 2009 pour une durée de 8 ans (fin le 31 août 2017). Europe Services Déchets est une filiale d'Europe Service Groupe. Ses spécialités sont : la localisation et maintenance des bennes, la collecte des déchets, la gestion des conteneurs...

Il assure des prestations adaptées à la nature des opérations dans le respect de l'environnement et de la santé publique.

2. Organisation de la collecte

Les moyens mis en place sur le territoire du SEDRE

4 camions ont été dédiés à la collecte du SEDRE avec pour chacun d'entre eux un chauffeur et deux ripeurs. Ils sont utilisés pour l'ensemble des collectes et sont tous équipés du système informatique embarqué de Plastic Omnium.

Le planning des collectes

Les collectes du SEDRE sont réparties en 4 flux :

- Les ordures ménagères
- Les emballages/papiers et journaux-magazines
- Les végétaux
- Les encombrants

Les collectes s'organisent sur 5 jours du lundi au vendredi, de la façon suivante :

VILLES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ABBEVILLE LA RIVIERE		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
ARRANCOURT		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
BOISSY LA RIVIERE		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
BOISSY LE SEC		ORDURES MENAGERES		EMB/PAPIER	
BOUTERVILLIERS				EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES
BRIERES LES SCelles		ORDURES MENAGERES		EMB/PAPIER	
CHALO ST MARS		ORDURES MENAGERES		EMB/PAPIER	
CHALOU MOULINEUX		ORDURES MENAGERES			EMB/PAPIER
CONGERVILLE THIONVILLE		ORDURES MENAGERES			EMB/PAPIER

VILLES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
FONTAINE LA RIVIERE		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
GUILLERVAL		EMB/PAPIER			ORDURES MENAGERES
LARDY	VEGETAUX		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES	
MONNERVILLE		ORDURES MENAGERES			EMB/PAPIER
MORIGNY CHAMPIGNY	VEGETAUX			EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES
ORMOY LA RIVIERE		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
PUSSAY		ORDURES MENAGERES			EMB/PAPIER
SACLAS		EMB/PAPIER			ORDURES MENAGERES
ST CYR LA RIVIERE		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
ST HILAIRE	VEGETAUX	ORDURES MENAGERES		EMB/PAPIER	

Les communes du Syndicat bénéficient de 2 collectes d'encombrants annuelles : la première durant les mois de janvier et février et la deuxième durant les mois de septembre et octobre.

3. Les collectes en porte-à-porte

Le SEDRE collecte en porte-à-porte les ordures ménagères, les emballages/papiers et journaux-magazines, les végétaux et les encombrants.

Toutes les collectes sont effectuées le matin à partir de 05h00. Néanmoins, les bacs doivent être sortis la veille.

La définition de chaque type de déchets est reprise dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) du marché de collecte.

Les ordures ménagères

Les collectes d'ordures ménagères ont lieu une fois par semaine sur l'ensemble du territoire.

Seuls les bacs gris à couvercle bordeaux fournis par le SEDRE (munis d'une puce) sont collectés. Ces bacs sont la propriété du syndicat qui prend en charge la fourniture et les réparations de ceux-ci.

Les déchets présentés en vrac ou en dehors du conteneur ainsi que les sacs posés sur le couvercle du bac ou à terre seront refusés.

Les emballages/papiers et journaux-magazines

Ces collectes, appelées bi-flux (car ramassées dans un même bac), ont également une fréquence hebdomadaire pour les 19 communes du Syndicat.

Les emballages et les papiers sont collectés dans des bacs de tri qui sont la propriété des usagers. Ils doivent être déposés en vrac dans les conteneurs.

Les végétaux

Seules 3 communes du SEDRE ont fait le choix d'une collecte de déchets verts en porte-à-porte : Lardy, Saint-Hilaire et Morigny-Champigny.

Le marché de collecte comprend 32 passages répartis sur l'année civile entre mars et décembre, à raison d'une fois par semaine (le lundi) sauf les mois de juillet et août où la fréquence est bi-mensuelle.

Le volume total ne doit pas excéder 10 unités (fagots, sacs, ...) par habitation.

Les encombrants

Le SEDRE prévoit deux collectes d'encombrants par an et par commune.

Seuls les encombrants des ménages de type literies et meubles non valorisables ou encore ferrailles sont collectés.

Ces déchets étant destinés à l'enfouissement, tous ceux potentiellement polluants sont refusés.

Le volume total des encombrants ne doit pas excéder 1 m³ par habitation.

4. Les collectes en Apport Volontaire

5 types de bornes d'apport volontaire sont mises à la disposition des administrés par le SEDRE : des bornes à verre, des bornes papiers, des bennes à déchets verts (pour les communes en ayant fait le choix), des bornes textiles et des bornes à emballages.

Les bornes à verre

Le syndicat compte 93 bornes à verre sur son territoire. Ce nombre a progressivement évolué suite à la suppression de la collecte en porte-à-porte en juillet 2010.

Le SEDRE a délégué au SIREDOM la gestion et la collecte de ces bornes.

Communes	Nombres de bornes
Abbeville-la-Rivière	3
Arrancourt	2
Boissy-la-Rivière	5
Boissy-le-Sec	8
Boutervilliers	2
Brières-les-Scellés	5
Chalo-Saint-Mars	8
Chalou-Moulineux	3
Congerville-Thionville	2
Guillerval	3
Lardy	11
Monnerville	3
Morigny-Champigny	11
Ormoy-la-Rivière	5
Pussay	8
Saclas	10
Saint Cyr la Rivière	2
Saint Hilaire	2
Total	93

Certaines de ces bornes sont progressivement remplacées par bornes enterrées (plateformes d'apport volontaire).

Les bornes papiers

Le SEDRE compte 6 bornes papiers sur son territoire :

Boissy-le-Sec	3
Chalo-Saint-Mars	1
Chalou-Moulineux	2

Ces bornes sont anciennes puisqu'elles datent de la mise en place de la collecte sélective. Elles continuent néanmoins à être régulièrement utilisées par les administrés malgré le ramassage en porte-à-porte.

5. Le Réseau Déchèteries du SIREDOM

Le SIREDOM a développé sur son territoire un véritable réseau de déchèteries.

Ouvertes à tous les particuliers et professionnels des communes du Syndicat, les déchèteries sont des espaces de tri où les administrés peuvent déposer leurs déchets non collectés par le circuit de ramassage des ordures ménagères.

Les déchets, triés dans leurs bennes sont ensuite orientés vers des filières adaptées permettant leur recyclage, leur valorisation énergétique ou leur stockage.

L'accès se fait grâce à une carte spécifique. Pour les professionnels elle est disponible auprès du SIREDOM. En ce qui concerne les particuliers elle est disponible en mairie pour tout abonné au SEDRE. L'accès est gratuit pour ceux-ci, les factures étant payées par le SEDRE et intégrées dans le calcul de la grille tarifaire.

Le réseau compte 15 déchèteries et 1 déchèterie mobile dont 3 se trouvent sur le territoire du SEDRE : Saclas, Lardy et Etampes - Brières les Scellés.

Entre janvier et septembre 2016 sur l'ensemble du Réseau déchèteries 3 234,25 tonnes proviennent du SEDRE.

Tonnages par type de déchets*

	2014	2015	2016 (janv. à sept.)	Evolution 2016/2015
Tout venant valorisable	405,57	307,839	564,64	+ 83,42 %
Cartons	7,93	16,809	12,45	-25,93 %
Déchets verts	1 068,29	744,267	451,16	- %
Tout venant enfouissable	961,21	882,503	1 134,45	+ 28,55 %
Gravats	831,56	1 787,577	994,12	-44,38 %
Métaux	59,11	159,671	34,33 (JANV A AVRIL)	-
DDM**	9,82	6,686	11,61	+ 73,65 %
Plâtre	34,26	101,211	31,49	-68,89 %
Total	3 377,74	4 006,563	3 234,25	-

* pour rappel : les ordures ménagères ne sont pas acceptées en déchèterie

**Déchets dangereux des ménages

Les données sur l'année 2016 restent partielles car le SIREDOM avait mis en place une délégation de service public (DSP) pour la gestion des déchèteries. Malheureusement, le délégataire n'a jamais pu fournir des pesées fiables sur les déchets entrants et sortants des Ecocentres.

Ce fait a conduit le SIREDOM à dénoncer la DSP qui s'est terminée fin 2016.

A titre de comparaison, sur le territoire du SIREDOM les tonnages de déchets traités apportés en Ecocentre ont augmenté de 12,26% entre 2015 et 2016.

LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

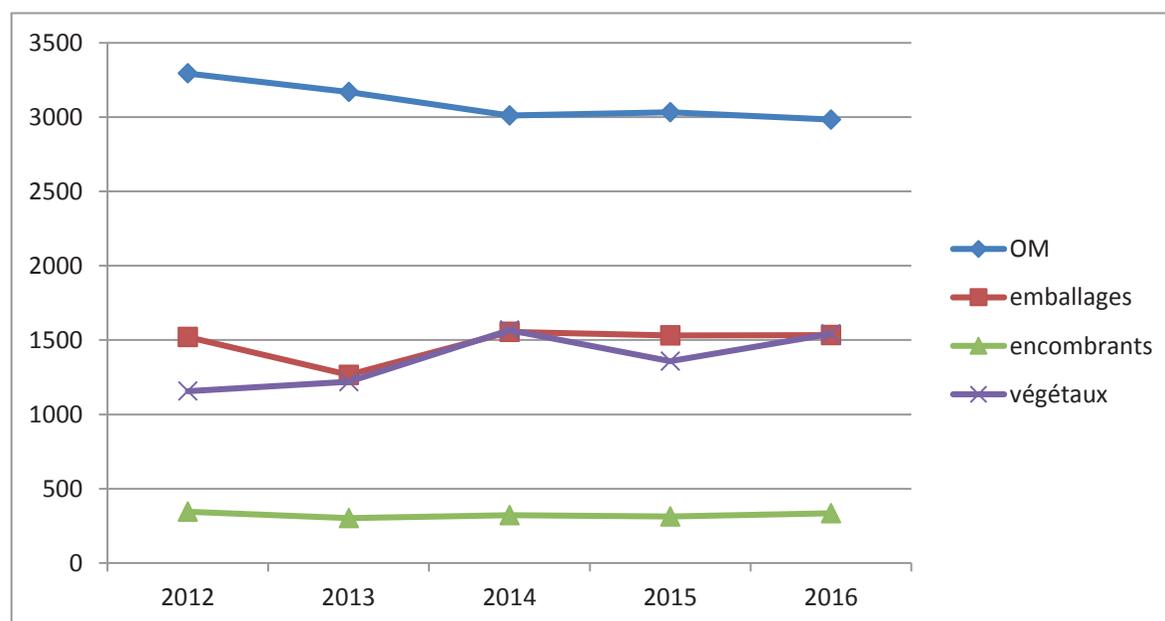
1. Tonnages

En 2016, 6 894 tonnes tous flux confondus ont été collectées sur le territoire du SEDRE.

	Tonnages 2016	Ratio SEDRE kg/hab/an	Ratio SIREDOM 2016	Ratio IDF 2014	Ratio France 2012
Ordures Ménagères (<i>porte-à-porte</i>)	2 984,1	135	265	293	269
Encombrants (<i>porte-à-porte</i>)	334,2	15	20	24	-
Végétaux (<i>porte-à-porte et apport volontaire</i>)	1 541,5	70	53	-	-
Verre (<i>apport volontaire</i>)	660,4	30	20	20	29
Total sélectif :	2 265,7	103	63	55	76
DONT :					
Emballages (<i>apport volontaire</i>)	54,4	2,5	2	-	-
Papiers et journaux-magazines (<i>apport volontaire</i>)	16,5	0,75	1	-	-
Emballages/Papiers et journaux-magazines (<i>porte-à-porte</i>)	1 534,3	69	41	-	-

Alors que la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement demandait de réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant entre 2009 et 2014, le SEDRE a vu le ratio diminué de 37% depuis 2009.

2. Evolution de la collecte des déchets de 2012 à 2016 par type de flux



3. Répartition des modes de traitement sur le territoire du SIREDOM



Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) du SIREDOM est situé à Vert-Le-Grand et comprend une unité de valorisation énergétique, un centre de tri des collectes sélectives et une plate-forme de transfert du verre.

Les déchets collectés en porte à porte sur le territoire du SEDRE sont déposés sur l'Ecosite d'Etampes avant d'être transféré au CITD de Vert-Le-Grand.

LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS

1. La grille tarifaire 2016 du SEDRE

Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Sec, Chalo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine-la-Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy-la-Rivière, Pussay, Saclas, Saint-Cyr-La Rivière

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	27,40 €	27,40 €	27,40 €	27,40 €	27,40 €	27,40 €
Forfait 18 levées /an	119,43 €	156,15 €	211,05 €	265,95 €	375,93 €	690,21 €
Prix de la levée supplémentaire	6,63 €	8,68 €	11,73 €	14,78 €	20,89 €	38,35 €
Minimum facturable	146,83 €	183,55 €	238,45 €	293,35 €	403,33 €	717,61 €

Secteur 2 (collecte des végétaux en porte à porte) : Saint-Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	27,40 €	27,40 €	27,40 €	27,40 €	27,40 €	27,40 €
Abonnement collecte végétaux	35,09 €	35,09 €	35,09 €	35,09 €	35,09 €	35,09 €
Forfait 18 levées /an	119,43 €	156,15 €	211,05 €	265,95 €	375,93 €	690,21 €
Prix de la levée supplémentaire	6,63 €	8,68 €	11,73 €	14,78 €	20,89 €	38,35 €
Minimum facturable	181,92 €	218,64 €	273,54 €	328,44 €	438,42 €	752,70 €

Secteur 3 (collecte des végétaux en benne d'apport volontaire) : Boutervilliers, Brières-les-Scellés

Modèle de bac	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
Abonnement service de base	27,40 €	27,40 €	27,40 €	27,40 €	27,40 €	27,40 €
Abonnement collecte végétaux	20,46 €	20,46 €	20,46 €	20,46 €	20,46 €	20,46 €
Forfait 18 levées /an	119,43 €	156,15 €	211,05 €	265,95 €	375,93 €	690,21 €
Prix de la levée supplémentaire	6,63 €	8,68 €	11,73 €	14,78 €	20,89 €	38,35 €
Minimum facturable	167,29 €	204,01 €	258,91 €	313,81 €	423,79 €	738,07 €

1 seul et unique changement de volume de bac gratuit

Tarif du second changement de bac

80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
40,00 €	41,00 €	49,00 €	51,00 €	76,00 €	157,00 €

Tarif dédié aux manifestations communales : 37,97 €

Tarifs bacs de tri

120 L	240L
26,00 €	35,00 €

Tarifs composteurs

Plastique	5,00 €
Bois	7,00 €
Bio-seau	0,50 €

La grille tarifaire est élaborée chaque année par la commission finances puis approuvée en comité syndical avant le 31 décembre. Elle est divisée en 3 secteurs :

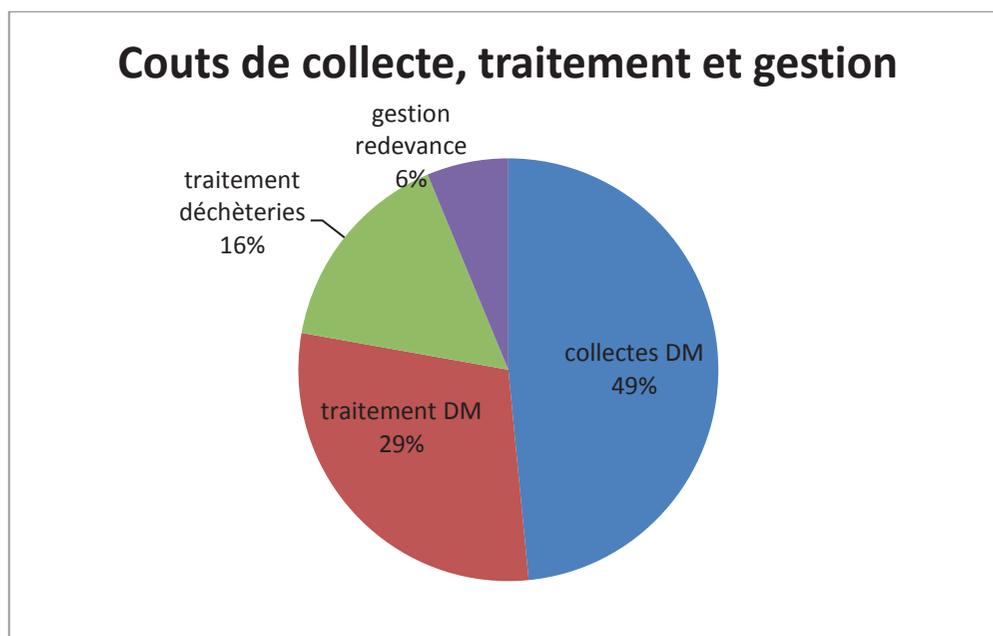
- secteur 1 : pas de collecte de végétaux
- secteur 2 : collecte des végétaux en porte à porte
- secteur 3 : collecte des végétaux par benne d'apport volontaire

La tarification est structurée en 2 parts :

- **Une part fixe** identique et obligatoire pour chaque redevable par logement (producteur de déchets). Il s'agit de l'abonnement au Service Public d'Élimination des Déchets couvrant les charges fixes du service (administration, entretien, gestion des bacs, amortissement). Cet abonnement inclut, pour les communes qui en ont fait le choix, une part liée au service spécifique de collecte des végétaux.
- **Une part variable** incitative au tri et proportionnelle au volume du (des) bac(s). Cette part correspond à l'utilisation du Service Public d'Élimination des Déchets. Elle comprend le forfait annuel de 18 levées ainsi que les éventuelles levées supplémentaires. Cette part inclut également les autres collectes (emballages et papiers, verre, végétaux et encombrants) ainsi que le prix du traitement des déchets collectés et, enfin, l'accès libre au réseau déchèteries du SIREDOM.

2. Les coûts de collectes et de traitement liés au Service Public d'Élimination des Déchets et de gestion de la redevance incitative

	Montant payé	Ratio par abonné
Coûts de collectes (ESD)	1 058 953,27 €	124,89 €
Coûts de Traitement Déchets Ménagers (SIREDOM)	633 537,69 €	74,72 €
Coûts de Traitement Déchèterie(SIREDOM)	350 309,43 €	41,31 €
Coûts de Gestion Redevance Incitative	137 919,83 €	16,26 €
Total 2016	2 180 720,22 €	257,19 €



3. les retours de filières : les aides éco emballages

Les « Aides Eco Emballages » sont versées par la société Ecoemballages au SIREDOM qui va lui-même répartir ensuite les montants entre ses collectivités adhérentes.

Le montant de ces aides dépend du tonnage du tri sélectif, mais aussi du coefficient de majoration à la performance de recyclage (pourcentage exploitable du tonnage de tri collecté).

Année	Coeff de majoration SEDRE	Coeff de majoration SIREDOM
2013	70 %	-
2014	64,12 %	-
2015	67,65 %	-
2016	53,91 %*	21,89 %

**la baisse du taux 2016 est dû à un faible volume des emballages sortants du fait des travaux sur les centres de tri et des inondations en juin 2016.*

4. Le Compte Administratif 2016

Le compte administratif 2016 a été présenté au Comité syndical le 29 mars 2017. Il a été approuvé à l'unanimité.

Dépenses 2016

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Charges à caractère général*	1 256 524,56	Immobilisation incorporelles	0.00
Charges de personnel et frais assimilés	68 467,08	Immobilisation corporelles	2 840,40
Autres charges de gestion courante**	1 073 033,61	Total des dépenses d'équipement	2 840,40
Total des dépenses de gestion courante	2 398 025,25	Dotations, fonds divers et réserves	0
Charges financières (intérêt d'emprunts)	19 058,40	Emprunts et dettes assimilées (capital)	116 482,68
Charges exceptionnelles	41,40		
Total des dépenses réelles d'Exploitation	2 417 125,05	Total des dépenses réelles d'investissement	119 323,08

*Principales charges à caractère général :

- Prestations de collectes par Europe Service Déchets
- Prestations de gestion de redevance incitative

**Autres charges de gestion courante :

Le montant facturé au cours de l'année comprend :

- Déchèteries
- Fournitures de bacs de tri, composteurs
- Traitement des Déchets

Recettes 2016

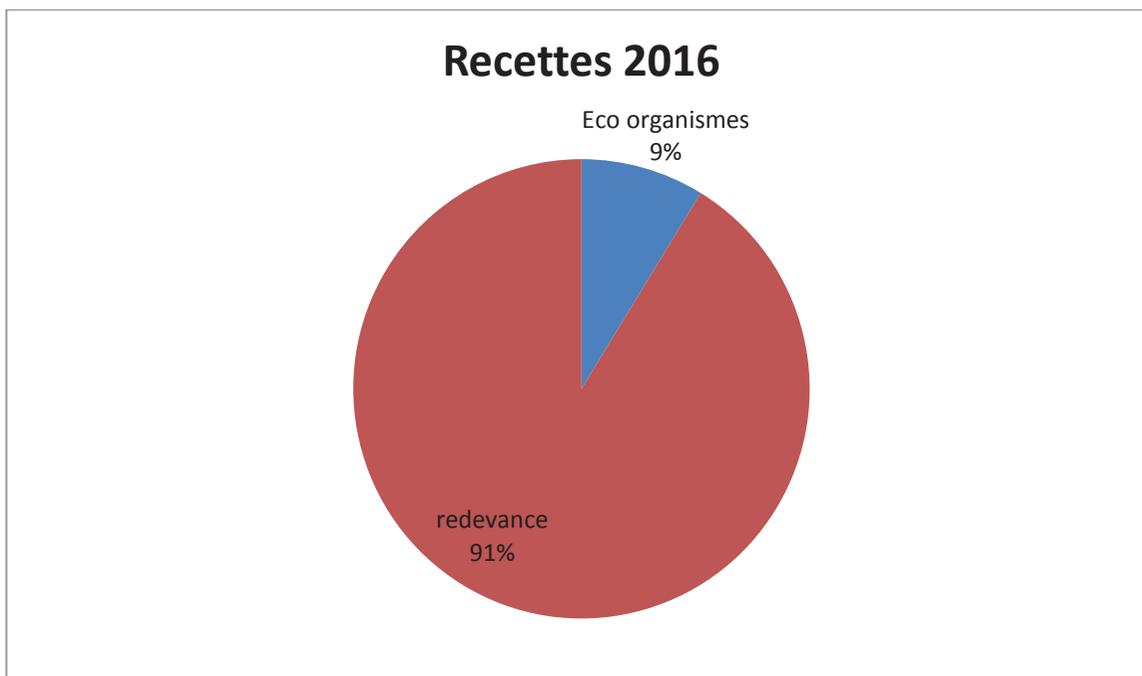
EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Atténuations de charges	452,00		
Subventions d'exploitation*	220 559,22	Emprunts et dettes assimilées	0,00
Autres produits de gestion courante**	2 193 165,27	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
Total des recettes de gestion courante	2 414 176,49		
Produits exceptionnels	3 161,07	Amortissement des immobilisations	161 181,21
Total des recettes réelles d'Exploitation	2 417 337,56	Total des recettes d'ordre d'investissement	161 181,21

*les subventions d'exploitations se partagent comme suit :

- soutien à la communication : 23 067,53€

- aides écoemballages : 195 297,99€

- aide écotextile : 2 193,70€



1. Un partenariat avec le SIREDOM

Le grand Public

Le SIREDOM a pour rôle d'accompagner ses collectivités adhérentes pour promouvoir les gestes de prévention des déchets et améliorer la qualité du tri.

Pour ce faire, il développe des moyens et outils de communication adaptés aux différents publics que le SEDRE relaye auprès de ses 19 communes.

Ainsi, le SEDRE veille à ce que les mairies soient continuellement dotées en publications à destination des administrés telles que : le guide du tri, le guide des déchèteries, les différents guides de prévention des déchets, etc.

Il diffuse également largement tous les documents au cas par cas, selon les besoins et les demandes des administrés.

En 2016, avec les nouvelles consignes de tri, le SIREDOM a réalisé une large campagne d'information en porte-à-porte auprès des habitants du territoire. Celle-ci se poursuivra début 2017.

Les scolaires

Le SIREDOM met également à disposition une équipe d'agents de communication assurant, entre autres, des animations auprès des scolaires.

En 2016, un total de 12 animations scolaires a été organisé dans les écoles de Lardy (10) et de Saclas (2).

2. Une communication sur mesure

Depuis la mise en place de la redevance incitative, le SEDRE communique pour sa part auprès de ses habitants mais également auprès de ses élus.

Pour ce faire, il exploite son site internet mais diffuse également avec chaque facture annuelle une lettre d'information réalisée en interne.

Il n'hésite pas à communiquer plus précisément sur des thématiques bien précises suivant l'actualité du Syndicat, en fournissant des supports ou articles clé en main aux communes et aux délégués. Le SEDRE a la volonté de répondre au plus près aux besoins de ses administrés.



Un site internet



Une lettre d'information



Des consignes de collectes

1. Le Programme Local de Prévention des déchets (PLP)

Le SEDRE est couvert par le PLP porté par le SIREDOM.

Promotion du compostage domestique

Depuis le début de l'opération compostage en 2006, le SEDRE a distribué 5573 composteurs sur son territoire soit 28 en plastique et 12 en bois sur 2016.

2 types de composteurs d'un volume de 400L sont vendus aux usagers à des tarifs préférentiels :

- composteurs plastiques
- composteurs bois (non traités)

Des bio seaux sont aussi disponibles : d'un volume de 8L ils permettent de transporter les déchets compostables depuis la cuisine vers le composteur du jardin.

Récupération des textiles

Un partenariat a été développé avec l'éco-organisme EcoTextile afin de renforcer la collecte des textiles sur le territoire.

Leurs bornes et leurs emplacements font régulièrement l'objet d'une analyse permettant d'optimiser leur récupération.

En dehors des vêtements, les usagers peuvent aussi y déposer des chaussures ou encore des articles de maroquinerie (sacs, ...).



Composteur Plastique



Bio seau



Composteur Bois



Borne textile



Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Etampes

ECOSITE SUD ESSONNE – 15-17 rue de la Butte Cordière – 91150 ETAMPES
Téléphone : 01.64.94.56.21 - sedre91@orange.fr
www.sedre91.fr